

Un discours que le ministre prononçait à la Chambre, il y a quelque temps, m'a causé de vives inquiétudes. D'après mes souvenirs, il déclarait que la population actuelle des pénitenciers s'élève à environ 7,000 personnes et qu'au début des années 70, elle s'élèverait à plus de 10,000. A mon avis, c'était un discours désastreux qui traduit une mauvaise façon d'aborder le problème. Il m'a révélé une situation choquante. Il n'a rien dit, depuis, pour nous indiquer qu'il avait le sentiment de pouvoir faire quelque chose pour y apporter quelques changements.

Un comité est institué pour examiner le problème de nos pénitenciers à l'heure actuelle; c'est une honte. Ce comité va présenter des rapports qui renfermeront des recommandations destinées au Parlement. Une foule de gens savent quels genres de pénitenciers nous avons. La situation du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul est une honte dans une société moderne. Que propose-t-on que le gouvernement devrait faire? Qu'il dépense environ 200 millions de dollars au cours des dix prochaines années pour la construction de nouveaux pénitenciers.

Tous ceux qui ont un peu de cœur reconnaissent que même si certaines personnes commettent des crimes, elles ne devraient pas toujours être détenues dans les pénitenciers. Elles ne devraient pas être incarcérées dans le genre de bâtiments que nous avons ici, par exemple, le pénitencier Saint-Vincent-de-Paul. La construction de meilleurs édifices ne servira pas à résoudre les problèmes qui portent les gens au crime. Je sais que ce n'est pas l'endroit pour parler de prisons, mais nous parlons de dépenser 200 millions de dollars pour la construction d'édifices. Il vaudrait mieux, à mon avis, que le ministre s'avance et dise: «Nous savons, en nous fondant sur l'expérience, que le régime de la liberté surveillée produit de bons résultats. Les personnes chargées de la surveillance des libérés empêchent les récidives dans 85 ou 90 p. 100 des cas.»

Il me semble qu'au lieu de songer à dépenser des sommes considérables pour des immeubles destinés à loger les auteurs d'un premier, d'un deuxième ou d'un troisième délit, le ministre et le ministère feraient mieux de dire à la Chambre: «Nous allons proposer aux provinces des dépenses de plusieurs millions de dollars, ce qui leur permettra, si elles sont disposées à faire un apport identique, de dépenser des montants considérables pour les services de liberté surveillée». La question de la liberté surveillée relève sûrement des provinces à l'heure actuelle. Si ma proposition à la Chambre était adoptée, certains n'auraient pas à rester au pénitencier. Je serais très heureux de la chose.

[M. Orlikow.]

Une autre chose que nous allons proposer, monsieur l'Orateur, c'est que l'on emploie dans les pénitenciers des gens dont le niveau d'instruction dépasse la 10^e ou la 11^e année. Ces personnes ne seraient pas simplement des gardiens. Ce n'est pas pour critiquer que je dis cela; je ne veux pas non plus porter de jugement sur les gens qui travaillent dans nos pénitenciers. Nous avons là le genre de personnes que nous voulons et que nous sommes prêts à rétribuer.

J'espère que le ministre nous dira bientôt, s'il ne peut le faire ce soir: «Nous allons relever les normes requises des personnes qui voudront obtenir un emploi dans nos pénitenciers et nous allons hausser l'échelle des salaires, de façon que les employés ne remplissent pas seulement les fonctions de gardiens, mais soient en mesure de se consacrer à la réadaptation. Nous allons affecter des montants assez considérables afin de ne pas disposer seulement des services de quelques psychiatres à temps partiel».

Il se trouve que je connais le psychiatre employé à Saint-Vincent-de-Paul. Je sais de quelle réputation il jouit dans le domaine correctionnel. Je ne veux pas le critiquer, mais un psychiatre travaillant à raison de trois demi-journées par semaine ne saurait accomplir le travail qu'il est censé faire.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, au lieu de dépenser de l'argent pour des immeubles, nous devrions présenter un programme en vue d'employer des psychiatres, des psychologues et des instituteurs énergiques et dynamiques, qui rendraient les prisonniers désireux d'apprendre et de parfaire leur instruction. Si les détenus amélioreraient leur niveau d'instruction, ils pourraient obtenir un meilleur emploi au moment de leur libération et ne seraient pas obligés de se livrer de nouveau au crime et de retourner au pénitencier.

Je n'ai pas l'intention de faire un long discours ni de retarder l'adoption de cette proposition de loi. Ce que je dis ce soir, comme je l'ai dit au cours de la session précédente lorsque cette proposition a fait l'objet de débats, c'est que nous mettons la charrue devant les bœufs et que nous faisons fausse route. Point n'est besoin d'un comité pour nous dire qu'il nous faut de meilleurs bâtiments. Nous le savons. Le rapport Archambault et le rapport Fauteux nous l'ont déjà dit. Des experts ont examiné l'ensemble du redressement moral. Il me semble, monsieur l'Orateur, que ce comité serait superflu. C'est une erreur, à mon sens, d'envisager la question sous l'angle de fortes dépenses à prévoir pour des bâtiments. S'il va y avoir dans nos pénitenciers autant de prisonniers que le ministre l'a prédit, la situation est sans espoir.